

## **LISTE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL DE [xxx]**

### **RÈGLEMENTS DE [xxx]**

[xxx] ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, employés ou agents ne peuvent s'engager dans une conversation avec des membres du personnel ou un élève concernant toute entente liée à des achats, à des levées de fonds, à la vente d'articles, aux services alimentaires ou autres, en l'absence d'un membre de la direction de l'école.

[xxx] et ses employés doivent se conformer au Code de conduite des écoles du ministère de l'Éducation de l'Ontario.